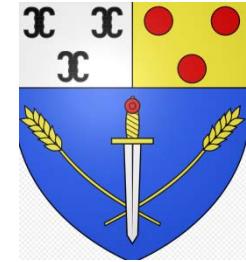


# Paléographie

## Un mariage à Taingy en 1681



## Cyprien Coudron et Edmée Goubinat

Cyprien a environ **44 ans** (d'après la date de son décès) et Edmée **40 ans** (née en 1640).

Ils se marient en secondes noces car ils sont veufs tous les deux.

En raison d'un degré de parenté entre eux, ils ont dû demander une **dispense**.

*L'acte de mariage figure en page 44/200 du registre Taingy BSM 1674/1699.*

Edmée a au moins une fille qui se mariera en 1689. *L'acte de mariage figure en page 59/200 du même registre.*

*NB. En si peu de pages (44 à 59) nous avons huit ans de la vie du village. Ceci indique qu'il y avait peu d'habitants.*



# Taingy

se nomme depuis 2017  
**Les Hauts de Forterre\***

**Taingy** est une ancienne commune située dans l'**Yonne**.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle a pris le statut de **commune déléguée** après sa fusion avec les deux communes Fontenailles et Molesmes.

Fusion à l'origine de la création de la **nouvelle commune\*** dont elle est le siège. Elle conserve donc sa mairie.

Située 40 km au sud-ouest d'**Auxerre**.  
Guédelon, Saint-Fargeau ou Clamecy sont à 20 km.

314 habitants  
en 2014.  
Ils étaient  
environ 1000  
de 1820 à 1880.



Place de l'église



Carrière  
calcaire  
souterraine  
d'Aubigny .



[https://fr.wikipedia.org/wiki/Carri%C3%A8re\\_d%27Aubigny](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carri%C3%A8re_d%27Aubigny)



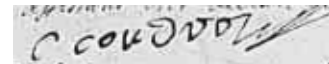
Église Saint-Martin de Taingy construite au XVI<sup>e</sup> siècle

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15

Le samedi vint sixieme Jour de Juillet l'annee  
de 1681 apres la publication des bans publics  
en trois jours de lundy et dimanches ont été admis a  
La benediction nuptiale par moy prestre et Relig.  
de l'eglise de France devant cette paroissee Cyprien Coudron  
homme veuf et Edmée Goubinat veuf de feu Pierre  
Dallignolles tous deux de cette paroissee, ayant vus la  
dispense par eux obtenue de la part de Rome auant  
la benediction de gre entre eux laquelle dispense a été  
verifiee par M. Le vice-secrétaire de la Sacrethe de Rome  
Le dit mariage fait en pres de leurs parents qui ont  
de leur veuf de leur signez telmoins M. Pierre Dallignolles  
l'ancien lequel a signé avec moy le prestre  
J. Dallignolles  
Pierre Dallignolles  
L'Évêque, et Relig.  
Le Jeudi septieme Jour du mois

# Transcription

- 1 – Le samedi vingt sixiesme jour de juillet<sup>1</sup> jour
  - 2 – de S<sup>te</sup> anne après la publication des trois bans publiés
  - 3 – en trois jours de feste et dimanche ont été admis à
  - 4 – la bénédiction nuptiale par moy prêtre et relig(ieux)
  - 5 – de S<sup>t</sup> François de(s)servant cette paroisse Cyprien Coudron
  - 6 – homme vesve<sup>2</sup> et Edméé Goubinat vesve<sup>2</sup> de feü Pierre
  - 7 – Dessignolle tous deux de cette paroisse, ayant vü la
  - 8 – dispense par eux obtenüe de la cour de Rome à cause
  - 9 – du *deuxième*<sup>6</sup> degré entre eux laquelle dispense a été
  - 10 – vérifié par Monseigneur le vice gérant de l'officialité<sup>6</sup> d'Auxerre
  - 11 – Ledit mariage fait en p(rése)nce<sup>5</sup> de leurs parents<sup>3</sup> qui ont
  - 12 – déclaré ne scavoir signer tesmoins Monseigneur Pierre Gallon<sup>4</sup>
  - 13 – Lancien lequel a signé avec moi le p(rése)nt<sup>5</sup> acte.
  - 14 – PGallon<sup>4</sup> Pierre *Lassez* (ou *Laffez*)
  - 15 – P(re)stre et Relig(ieux)
- Cyprien ne signe pas alors qu'il signera sur l'acte de mariage de sa belle-fille en 1689.



# Quelques compléments

<sup>1</sup> année 1681, vue sur acte suivant.

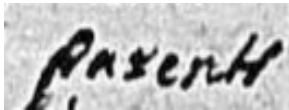
<sup>2</sup> **vesve** ou **vefve** : ce mot est essentiellement féminin. Que ce soit dans les brumes du passé où à des époques plus récentes, la forme de base est bien le féminin. Les langues connaissent la veuve bien avant de connaître le veuf ...

C'est bien sûr normal dans les sociétés de type patriarcal où le statut social des femmes, très soumis, implique de les catégoriser : la virginité et le veuvage sont pour elles des états modifiant leur place et leur rôle, ce qui n'est nullement le cas pour les hommes...

<http://projetbabel.org/forum/viewtopic.php?t=1759&view=next>

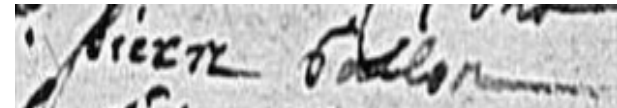
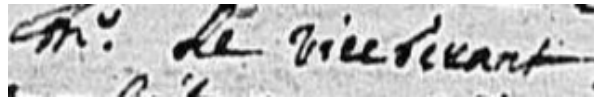
*Employé au Moyen Age (fin de l'époque 1492).*

<sup>3</sup> **lettre r :**



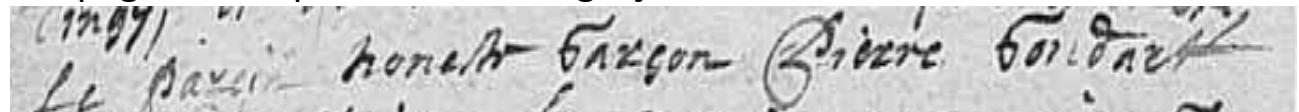
Ce r est dit « à rebroussement ». Il a une forme en z qui obligeait le scribe à revenir en arrière. Idem dans parain ci-dessous.

<sup>4</sup> **lettre G :** graphie particulière au XVII<sup>e</sup> siècle



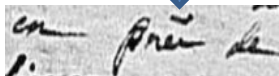
*Ce n'est pas un V comme la signature pourrait faire croire.*

Exemple dans un autre acte page 41 : Le parain<sup>3</sup> honeste garçon...

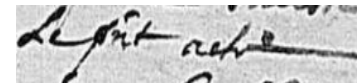


Notez également le r à rebroussement de garçon et... le premier r identique dans Pierre mais pas le second !

<sup>5</sup> Les abréviations sont souvent indiquées avec un **tilde** au dessus.



En p(résen)ce de



Le p(rése)nt acte

# À propos des dispenses matrimoniales

<sup>6</sup> Seul le Pape peut accorder une dispense au 2<sup>e</sup> degré.

<sup>6</sup> Officialité = tribunal ecclésiastique

▪ Le **droit canonique** de l'Église catholique romaine a longtemps reconnu comme faisant obstacle au mariage, en plus des **empêchements** liés à la **consanguinité**, des empêchements liés à l'**affinité** pouvant exister entre les futurs époux. **Ces empêchements étaient** classés selon divers **degrés**. Les futurs époux étaient obligés de demander une **dispense**.

➤ La **consanguinité** est le lien de parenté entre deux individus lorsqu'ils ont un ou plusieurs ancêtres communs. Lien par le sang = hérédité.

➤ Deux sortes d'affinités :

1. L'**affinité naturelle** est la relation qu'il y a entre l'un des conjoints par mariage, et les parents de l'autre conjoint. Ce que, de nos jours, on appelle communément la parenté par alliance.
2. L'**affinité spirituelle** entre parrain, marraine...